Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241217-D2024-251-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2024
Publication : 17/12/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCISION

CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC N°2024/69 RELATIF AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE NICOLAS ROBERT

1.1 Marchés publics

GS/DI/CM/DJ/CN
N°D2024-251

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique,*
Vu *le 7b° de la délibération n°CC2023-78 du Conseil communautaire du 22 mai 2023 portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *le projet de contrat,*

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite réaliser des travaux de renforcement et de renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Nicolas Robert sur la commune de Vernouillet,
Considérant que pour réaliser ces travaux, une consultation a été engagée le 23 septembre 2023,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 5 538 000,00 € HT celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée ouverte,
Considérant que deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) alternatives relatives à la réalisation d'un fonçage horizontal à la tanière en acier de diamètre 323 et à la réalisation d'un forage dirigé de diamètre 180 étaient prévues eu égard à la proximité de la voie ferrée,
Considérant que compte tenu des informations transmises par la SNCF, il n'y a pas lieu de retenir les PSE,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 09 décembre 2024 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché n°2024/69 relatif aux travaux de renforcement et de renouvellement du réseau d'eau potable rue Nicolas Robert, à la ACM TP qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241217-D2024-251-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/12/2024
Publication : 17/12/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public n°2024/69 relatif aux travaux de renforcement et de renouvellement du réseau d'eau potable rue Nicolas Robert, avec la société ACM TP pour son offre de base pour un montant estimatif de 345 083,00 € HT et une durée de quatre (4) mois comprenant deux (2) mois de préparation et deux (2) mois de travaux.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société ACM TP.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 17 décembre 2024

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique



Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 17 décembre 2024